

Contribution stratégie nationale en santé

4-3-5

Ce paragraphe n'est pas à la hauteur de ce que représente le défi climatique pour le système de santé : en effet, il n'est pas seulement nécessaire de l'adapter, il faut en changer la logique pour le rendre plus sobre, plus collaboratif et moins concurrentiel, moins consommateur de ressources. Il n'est pas assez fait le lien entre le choix de la prévention comme axe stratégique et la sobriété du système. Avec moins de soins produits, parvenir à un état de santé général de la population équivalent voire meilleur : cela passe par une remise en cause du volet « productiviste » du système de santé actuel, encouragé par des mécanismes de rémunérations des actes et des soins, et par des logiques de concurrence entre acteurs. De même, Des principes de la SNS vont dans ce sens tels l'approche territoriale et l'approche « une seule santé ».

5-1-2-2

La formation des managers ne suffit pas. Au-delà de l'approche managériale, il est indispensable de développer le dialogue social et la négociation collective afin d'apporter des solutions co-construites en matière de conditions de travail et d'organisations du travail, y compris au niveau le plus fin des collectifs de travail. La négociation doit être encouragée y compris par des incitations financières des pouvoirs publics à l'instar de ce qui a été engagé à la suite du Ségur de la santé.

5-3-5

Aborder les ressources financières du système de santé sur un mode pluriannuel est nécessaire : il serait pertinent d'aborder un ONDAM pluriannuel en articulation avec les échéances et le rythme de la SNS ; si 10 ans peuvent paraître un horizon trop lointain pour des projections financières pluriannuelles, au moins se baser sur 2 x 5 ans pour construire cet ONDAM pluriannuel.

5-6-1

L'objectif de miser sur la recherche et l'innovation sont indispensables : pour autant, dans un système de ressources contraintes, certaines innovations technologiques et thérapeutiques ne vont pas dans le sens de l'objectif de sobriété du système de santé évoqué au point 4-3-5. L'évaluation du bénéfice-risque peut s'entendre aussi quant à la diffusion d'innovations dont le coût financier et en ressources physique est considérable pour un gain sur la santé marginal voire très faible. Cette réflexion doit s'accompagner du point de vue éthique.

[Texte transmis par M. PAILHÉ (le 080923) pour la CFDT (qu'il représente à la CNS en tant que membre suppléant de Mme CABANAL)]

Lionel PAILHÉ
Secrétaire général adjoint
Permanent DH

SYNCASS-CFDT
14 rue Vésale - 75005 Paris
[...] www.syncass-cfdt.fr

